



VILLE DE VENDIN-LE-VIEIL

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande s'il peut signer le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 21 avril 2021, transmis avec la convocation de ce conseil.

Il informe l'Assemblée des pouvoirs reçus.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf MM. HOUZIAUX C., PONTIÉ M., MACHU M., THUILLIEZ J., CALLOT F., HERBAUX D., GODART J.-N. et CIESIELSKI N., absents, excusés, qui ont donné procuration respectivement à MM. LAOUR C., OGEZ S., VALCKE M., VALCKE M., SIERLEJA C., DRELON D., DRELON D. et MACKOWIAK M.
M. CALIBRE M., absent.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Carine BANAS est élue Secrétaire de séance.

1 – Appel à projets des contrats de ville 2021 /Région – Square des habitants.

Monsieur Bruno HERINGUEZ informe l'Assemblée que le projet Square des Habitants pour les actions en faveur des publics de la Commune, déposé dans le cadre de l'appel à projets des contrats de ville 2021, a reçu un accord de subvention de 4 729 euros de la part de la Région.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à entériner cette subvention.

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

La Commune est autorisée à percevoir la subvention de 4 729 €.

2 – Appel à projets des contrats de ville 2021 /ANCT – actions communales.

Monsieur Bruno HERINGUEZ, informe que, dans le cadre de l'appel à projets des contrats de ville 2021, la commune a effectué des demandes de financement auprès de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer afin d'acter le budget des actions ci-dessous et ainsi valider les subventions à percevoir pour :

- Avenir 1.0 : 7 932 euros seront financés
- Les boîtes à livres, boîtes à vivre : 3 100 euros seront financés,
- Exposition sonore : une cité, des femmes d'hier à aujourd'hui : 8 300 euros seront financés.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à entériner ses subventions.

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Les budgets des actions déposées sont validés par le Conseil Municipal.

3 – Square Saint-Auguste.

Demande de subvention plan de relance et de solidarité territoriale Square Saint Auguste.

Monsieur HERINGUEZ rappelle que, lors de sa réunion du 16 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'Aménagement du square Saint Auguste.

Il informe l'Assemblée que la commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France a alloué, lors de sa réunion du 22 avril 2021, une subvention de 143 018,00 € à ce projet.

Il précise que le projet sera ainsi financé à hauteur de 58% du montant HT par les subventions.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur cette subvention.

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

La Commune est autorisée à percevoir la subvention.

4 - Acquisition de bien vacant et sans maître.

Monsieur HERINGUEZ informe l'Assemblée que la Commune a la possibilité d'acquérir un terrain agricole, actuellement exploité, qui appartenait à Monsieur MEENS, décédé depuis plus de trente ans sans héritier à faire valoir.

Le bien, considéré comme un bien sans maître, peut faire l'objet d'une procédure pour le récupérer à titre gratuit. Il précise que cette procédure est longue et que cette propriété n'interviendra pas immédiatement.

Il sollicite également l'autorisation de prévoir l'assistance de Monsieur GRENIER (Foncier 62.59), pour procéder à l'intégration des parcelles dans le domaine de la ville et rédiger l'acte authentique.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour mettre en œuvre la procédure de bien sans maître avec l'assistance du cabinet Foncier 62.59.

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

La procédure de bien sans maître sera lancée.

5 – Demande d'avis du Conseil Municipal pour la cession d'un logement locatif social de l'Office Public de l'Habitat Pas-de-Calais Habitat sis 61 rue Raymond Spas à VENDIN-LE-VIEIL.

Monsieur HERINGUEZ rappelle que, conformément aux articles L 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, l'Office Public de Pas-de-Calais Habitat souhaite procéder à la cession d'un logement locatif et demande l'avis de la commune concernée, toujours en vertu de cet article L 443-7.

Il précise que le Conseil Municipal doit donner un avis sur la vente du logement situé 61 rue Raymond Spas à VENDIN-LE-VIEIL.

Monsieur le Maire soumet la proposition de vente au vote du Conseil Municipal

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Un avis favorable sera transmis en Sous-Préfecture.

6 – Autorisation de vente de livres pilonnés de la bibliothèque municipale.

Monsieur HERINGUEZ informe que les agents de la médiathèque souhaitent organiser la 2^{ème} édition de sa braderie des livres pilonnés à l'occasion de Festi Fêt'L le 19 septembre 2021.

Il précise que les livres mis en vente sont issus des collections municipales et doivent faire l'objet d'une délibération pour pouvoir être vendus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser :

- La vente des livres désherbés,
- La fixation d'un tarif de vente de 50 centimes d'euro par livre.
- Le reversement des recettes à l'association « Lis avec moi », partenaire privilégié du projet Trait d'union et de la ville depuis plusieurs années, visant à la promotion de la lecture auprès des plus jeunes et des parents.
- La perception des recettes par l'association, aidé d'un agent de bibliothèque.

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Le Conseil Municipal valide les modalités d'organisation de la 2^{ème} édition de sa braderie des livres pilonnés.

7 – Pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Monsieur la Maire rappelle que le Conseil d'Agglomération a procédé à l'adoption de son pacte de gouvernance, conformément aux dispositions de l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise que la mise en place d'un pacte de gouvernance peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité ; dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Il laisse ensuite la parole à Madame Elodie KUCHCINSKI, Directrice Générale des Services, pour les modalités d'application et les enjeux de ce pacte.

Elle rappelle que ce pacte entre la CALL et les communes membres, qui est un des objectifs de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, doit être achevé et adopté dans un délai de 9 mois après renouvellement des exécutifs, par l'intercommunalité et 2 mois après, par chaque Conseil Municipal. La crise Covid a laissé un délai supplémentaire sur les modalités d'adoption.

Le pacte rappelle que, chaque équipe municipale, a une part de responsabilité dans la réussite du territoire et des projets menés avec et par la CALL, ainsi que dans l'implication de l'ensemble des élu(e)s municipaux à la vie communautaire.

Elle précise que l'adoption du Projet de Territoire a été un évènement d'importance pour l'agglomération.

Véritable outil stratégique, le projet communautaire vise à donner du sens et de la cohérence aux politiques publiques portées par la CALL, dans un souci de lisibilité vis-à-vis des partenaires, publics et privés, et de compréhension pour les citoyens du territoire.

Elle précise que cette démarche ambitieuse doit servir de feuille de route à l'agglomération et au Commune pour dessiner les axes de développement prioritaire au développement harmonieux du Territoire.

Elle explique également que 3 instances seront créées pour mener à bien les objectifs et mettre en place un partenariat Perrin entre l'Agglomération et les Communes :

- La Conférence des Maires
- La Conférence des Adjoint(e)s
- La réunion des DGS

Ensuite, Madame KUCHCINSKI présente les déclinaisons de cette coopération qui a, pour objectif,

1) la juste répartition des projets et des contributions :

- Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)
- Le Pacte Financier et Fiscal (PFF)

2) la coopération, mutualisation & l'innovation territoriale :

- Une coopération de proximité au service de l'utilisateur
- Une coopération et une mutualisation qui constituent des modalités de travail renouvelées et innovantes, véritables alternatives au transfert de compétence.
- Les déclinaisons opérationnelles qui s'articulent autour d'axe majeurs

Monsieur le Maire réaffirme aux Conseillers le dynamisme de notre Territoire à travers l'Agglomération qui remplit parfaitement son rôle de fédérateur et de développement.

Il réaffirme que l'objectif d'associer plus étroitement les communes membres représente une véritable évolution positive qui ne pourra qu'être profitable pour notre Commune.

Il invite les conseillers à émettre un avis sur le pacte de gouvernance

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Le Pacte de gouvernance est adopté par le Conseil Municipal.

8 – Transfert de compétence – PLUi.

Monsieur le Maire rappelle que la loi ALUR du 24 mars 2014 a entériné le transfert obligatoire et définitif de la compétence en matière de planification urbaine locale (PLU et carte communale) aux Communautés d'Agglomération.

Il rappelle qu'en 2017, les communes de la CALL se sont opposées à ce transfert de compétence.

Il ajoute que le nouveau Conseil Municipal devait se prononcer avant le 1^{er} avril 2021 et que suite à un nouveau report, le Conseil est invité à délibérer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

Il rappelle également que le transfert de compétence devient définitif.

Monsieur le Maire précise que si le PLUi est une trop bonne chose pour le développement harmonieux du territoire, les Communes ne sont pas encore prêtes.

En effet, la révision des PLU communaux doit permettre d'alimenter les réflexions pour aboutir à un PLUi cohérent.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le transfert de compétence au PLUi

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 0 – Contre : 28 – Abstention : 0.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

9 – Réserve communale de sécurité civile.

Monsieur le Maire laisse la parole à Messieurs Patrice DUTHOIT, Conseiller Municipal chargé de la sécurité, et Alexandre DERISBOURG, Agent du CCAS en charge du projet.

Monsieur DUTHOIT rappelle que la Commune a souhaité mettre en place une Réserve Communale de Sécurité Civile. Son objectif est d'aider les équipes municipales en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents industriels. Ceci pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Il informe que cette réserve sera composée de volontaires ayant souscrit un acte d'engagement d'une durée de 1 à 3 ans (renouvelable) structurée en deux entités :

- Une unité de prévention, d'écoute et d'accompagnement
- Une unité opérationnelle

Il précise que l'encadrement des réservistes sera assuré par un comité de pilotage constitué d'agents communaux, d'élus, d'un volontaire « Service Civique », avec la possibilité d'y intégrer jusqu'à deux réservistes.

Monsieur le Maire remercie les agents et élus pour le travail réalisé. Il précise qu'en plus des missions "classiques" d'une réserve communale de sécurité civile, la municipalité souhaite donner une orientation citoyenne à la réserve.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal d'entamer les démarches de création, pour un maximum de 10 personnes, à compter du 1^{er} septembre 2021,

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

La création de la réserve civile est validée.

10 – Organisation du Temps Scolaire (OTS) – Rentrée de Septembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation du temps scolaire (OTS) arrêtée à la rentrée 2018, après la parution du décret du 27 juin 2017 permettant un retour à une organisation du temps scolaire sur 4 jours, arrive à terme au 31 août 2021.

Il rappelle que nous devons proposer une OTS pour la rentrée 2021 qui s'appliquera à partir de la rentrée 2021-2022 jusqu'au 31 août 2024.

Monsieur le Maire propose de reconduire l'Organisation du Temps Scolaire actuelle, pour les écoles maternelles et élémentaires de VENDIN-LE-VIEIL, sur 4 jours et aux mêmes horaires de fonctionnement.

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

L'organisation du temps scolaire est maintenue à 4 jours jusqu'au 31 août 2024.

11 – Adoption du règlement intérieur du Trait d'Union.

Monsieur le Maire précise qu'avant l'ouverture du Trait d'Union et afin d'informer les usagers des conditions d'accès au service, le Conseil Municipal est invité à adopter le règlement intérieur de l'établissement. Ce dernier, joint avec la convocation, présente les dispositions générales et se réfère aux règlements intérieurs de chaque service.

Ce règlement intérieur général présente :

- Les missions générales du Trait d'union et son organisation administrative,
- Les conditions d'accès aux services, en dehors des horaires d'ouverture de la médiathèque, avec la carte de lecteur nominative et individuelle qui devient badge d'accès,
- Les règles de comportement à respecter dans la structure,
- L'accès aux mineurs de moins de 11 ans dans le hall, considéré comme hall médiathèque aux horaires d'ouverture de ce service,
- La mise sous vidéoprotection du bâtiment,
- Les sanctions possibles en cas d'usage illicite ou constat de dégradation du bien public,
- Les modalités d'inscription communes aux trois services,
- Les normes de sécurité et d'hygiène.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ce règlement.

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Le Règlement intérieur du Trait d'Union est approuvé.

12 - Adoption du règlement intérieur de la médiathèque du Trait d'Union.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver également le Règlement Intérieur de la Médiathèque selon le modèle présenté avec la convocation.

Il précise que de nouveaux éléments apparaissent pour ce service nouvellement créé, notamment :

- Les règles de comportement à respecter spécifiquement pour la médiathèque,
- Les conditions d'accès à la médiathèque pour les mineurs de moins de 11 ans,
- Les nouveaux quotas d'emprunt (nouvelles collections),
- L'utilisation des services numériques (wifi, réseau internet, matériel, emprunts et consultation de documents) et la législation en vigueur,
- Les conditions d'acceptation des dons,
- Les modalités de remboursement des DVD selon un forfait fixé à 20 euros, en raison des conditions d'achats spécifiques pour ces documents en médiathèque,
- Les modalités de service d'impression et de photocopies,
- Les sanctions pour tout manquement à ce règlement intérieur.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ce règlement.

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Le Règlement intérieur du Trait d'Union est approuvé.

13 – Création de contrats d'apprentissage pour les services finances, communication, jeunesse et sports et le service technique.

Monsieur le Maire rappelle que l'apprentissage est un parcours de formation essentiel pour faciliter l'accès à l'emploi.

Monsieur le Maire souhaite que la Commune accueille ce type de contrat pour contribuer pleinement à la réussite professionnelle des jeunes âgées de 16 à 29 ans. Ceci grâce à l'acquisition des connaissances théoriques dans une spécialité et la mise en application dans une entreprise ou une administration.

Monsieur le Maire sollicite la Conseil pour valider le recours au contrat d'apprentissage et conclure les contrats suivants à partir de juillet 2021, et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dispositif, et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les différents Centres de Formation.

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Les contrats d'apprentissage listés ci-dessous pourront être conclus.

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service Finances	1	BUT GEA	3 ans
Service Communication	1	BTS Communication	2 ans
Service Jeunesse et sports	1	BPJEPS	2 ans
Services Techniques	1	CAP Maintenance des véhicules	2 ans

14 – Signature de la convention « service de remplacement » avec le CDG 62.

Monsieur le Maire précise que les Communes peuvent faire appel au CDG 62 dans le cadre du service de remplacement.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

Il précise que la convention d'adhésion est signée avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, pour une durée qui prendrait effet à la date de signature, jusqu'au renouvellement de l'instance délibérante.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tous les documents s'y rapportant et, notamment, la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Pas de Calais.

Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention « service de remplacement » avec le CDG 62.

15 – Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des évolutions de carrière, de nombreux postes ont été créés afin de permettre les avancements de grades.

Il précise que, pour effectuer certains recrutements, un même poste a été ouvert sur différents grades dans l'attente du recrutement du candidat et, des agents titulaires de certains grades ont quitté la collectivité.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de modifier le tableau des effectifs pour supprimer les postes devenus vacants, rappelant que le Comité Technique a émis un avis favorable le 1^{er} juin 2021. Les votes ont donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Les suppressions de postes suivantes sont validées au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à supprimer
Administrative	Attaché Territorial	Temps complet	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	2
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	5
	Adjoint administratif	Temps complet	5
Technique	Technicien	Temps complet	1
	Agent de maîtrise principal	Temps complet	3
	Adjoint Technique	Temps complet	12
	Adjoint Technique	31/35 ^{ème}	2
	Adjoint Technique	28/35 ^{ème}	2
	Adjoint Technique	Autres TNC	5
Culturelle	Bibliothécaire	Temps complet	1
	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	13/20 ^{ème}	1
	Assistant de Conservation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	2
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	2
Animation	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
Police Municipale	Chef de service de Police Municipale principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
	Chef de service de Police Municipale	Temps complet	1
	Brigadier-chef principal	Temps complet	1
	Gardien brigadier de police municipale	Temps complet	1
Sociale	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Temps Complet	1
TOTAL			50

 **LE MAIRE,**

Ludovic GAMBIEZ